

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 04110
Numéro SIREN : 484 081 096
Nom ou dénomination : A.T.L.

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/001007

Dénomination : A.T.L.
Adresse : Lieu-dit Prés Blancs 69510 SOUCIEU-EN-JARREST
N° de gestion : 2005B04110
N° d'identification : 484081096
N° de dépôt : A2020/001007
Date du dépôt : 09/01/2020
Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 08/01/2020 RATR



5405656



5405656

André ORGIAZZI

EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT COMPTABLE HONORAIRE

53 Avenue Albert Einstein

CS 81284

69608 VILLEURBANNE Cedex

Portable : 06 09 13 66 68

andre.orgiazzi@free.fr

**Rapport du Commissaire à la transformation et
du Commissaire aux comptes sur la transformation de la
SARL A.T.L**

au capital de 8 000 euros
Siège social : Lieu-dit Près Blancs
69510 SOUCIEU EN JARREST

RCS LYON 484 081 096

en Société par Actions Simplifiée (SAS)

Aux associés,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du même code, par décision de l'associé unique en date du 6 décembre 2019, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

SIRET : 398 033 134 00014 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 233 98 033 134 00014

Une indemnité forfaitaire de 40,00 euros pour frais de recouvrement pourra être réclamée pour le paiement des factures hors délais prévus. Décret du 02/10/2012 - Art. L 441-6 et D 441-5 du Code de Commerce

1) Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

A. Sur l'exploitation

Cette société a débuté son activité le 1^{er} octobre 2005. Son activité principale est le terrassement et la location de matériels.

L'exercice social se clôt chaque année au 31 décembre.

Les derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 décembre 2017.

Une situation comptable a été établie au 30 novembre 2019, et c'est par rapport à cette dernière que la présentation de l'analyse de l'exploitation sera faite de même que celle sur la situation financière de la société.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé pour ces onze mois à 569 043 euros. Il est en forte progression, celui de l'exercice précédent pour douze mois s'est établi à 434 471 euros.

Après les achats et la sous-traitance, la marge brute de production se chiffre en pourcentage du chiffre d'affaires à 59,49% contre 55,88% pour le dernier exercice clos.

Les services extérieurs et autres charges externes représente un poids de 22,12% par rapport au chiffre d'affaires pour 23,68% pour l'exercice précédent.

Il est à noter la prise en crédit-bail d'un camion et d'une hausse des primes d'assurance suite aux sinistres de l'exercice passé.

En revanche, une forte diminution des frais de transports est constatée.

Les impôts et taxes montrent de faibles variations sachant que pour 2019 la taxe d'apprentissage sur les salaires de l'année n'est pas due. En effet, l'assiette de cette taxe ne sera plus décalée, d'où pour cette taxe, l'année 2019 sera une année « blanche ».

Les frais de personnel avec les charges sociales ont représenté 23,05% du chiffre d'affaires pour 25,47% pour l'année 2019.

Le pourcentage de charges sociales a fortement augmenté passant de 31,34% à 47,55% des salaires bruts.

En effet en 2018 la société avait bénéficié du CICE pour 3 196 euros alors qu'en 2019 la suppression de ce crédit d'impôt a été compensée par une baisse des charges sociales mais surtout dans cet exercice, la société a adhéré à la caisse du bâtiment la PROBTP.

En conséquence, des éléments ci-dessus, l'excédent brut d'exploitation a fortement progressé passant de 6,18% à 13,83% du chiffre d'affaires.

La dotation aux amortissements a quasiment été divisée par 2.

Au final, avant le calcul de l'impôt sur les sociétés puisqu'il s'agit d'une situation comptable intermédiaire, le résultat net comptable s'élève à 73 080 euros.

B. Sur la situation financière

Au 30 novembre 2019, la situation nette comptable (avant le calcul de l'impôt sur les sociétés) s'élevait à 142 969 euros pour un capital de 8 000 euros.

Pour obtenir le Fonds de Roulement Net Global (FRNG), il y a lieu de déduire de la situation nette, les emplois fixes, c'est-à-dire l'actif immobilisé net à savoir 28 477 euros.

Le FRNG positif s'établit donc à 114 492 euros.

Par ailleurs, le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se calcule ainsi .

Actif circulant moins les dettes à court terme

<u>Actif circulant</u>	104 610
------------------------	---------

Stock de matières (constant au 31 :12 :2018)	3 001
--	-------

Créances clients	85 591
------------------	--------

Autres créances	16 018
-----------------	--------

<u>Dettes à court terme</u>	120 570
-----------------------------	---------

Dettes fournisseurs	72 456
---------------------	--------

Dettes fiscales et sociales	48 109
-----------------------------	--------

Autres dettes	5
---------------	---

D'où le BFR devient	<u>-15 960</u>
---------------------	-----------------------

On peut résumer la situation financière de cette société au vu de la situation comptable dressé au 30 novembre 2019 de la manière suivante, retracée dans le petit tableau ci-dessous :

	Emplois	Ressources
FRNG		114 492
Compte courant Associé		2 731
BFR		15 960
Titre de placement	1 000	
Trésorerie	132 182	
	<u>133 182</u>	<u>133 183</u>

2) Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villeurbanne, le 8 janvier 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Orgiazzi', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

André ORGIAZZI
Commissaire à la Transformation